



Note de présentation de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour le développement de la surveillance de la biodiversité terrestre dans les Outre-mer

Contexte

PatriNat (Patrimoine Naturel), centre de données et d'expertise sur la Nature, assure des missions d'expertise et de gestion des connaissances pour ses trois tutelles, que sont l'Office français de la biodiversité (OFB), le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS). PatriNat porte des missions principalement organisées autour de la consolidation et la valorisation des données de biodiversité. Elle donne un appui scientifique aux politiques publiques et privées en matière d'environnement. Elle doit contribuer à faire émerger des questions scientifiques et des besoins de connaissances partagées pour favoriser la prise en compte de la nature dans la société.

PatriNat s'est vu confier le pilotage opérationnel du **programme de surveillance de la biodiversité terrestre**. Par l'élaboration d'un cadre national cohérent, ce programme vise à structurer **un réseau de suivis pérenne**, permettant de disposer d'informations fiables et actualisées sur les tendances des différents éléments et compartiments de la biodiversité, tant en métropole que dans les Outre-mer.

Une étape de la construction de ce programme est de dresser **un état des lieux des dispositifs existants** qui participent à la surveillance de la biodiversité terrestre. Sous la forme d'un tableau de bord, il s'agit de recenser et de caractériser les dispositifs existants, d'évaluer leur contribution à cette surveillance et d'analyser les lacunes nécessitant **l'ajustement de certains dispositifs de suivi ou le développement de nouveaux dispositifs**. Cet état des lieux doit, entre autres, permettre d'identifier des enjeux et des priorités en matière de R&D à visée opérationnelle, avec pour objectif le déploiement et/ou **l'amélioration de cette surveillance**.

En 2021, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé pour financer des programmes de recherche et développement permettant d'enrichir ou d'améliorer la surveillance de la biodiversité terrestre en métropole¹.

Cette année également le Muséum national d'Histoire naturelle et l'Office français de la biodiversité, avec leurs partenaires dans les territoires, ont créé le Compteur de la biodiversité en Outre-mer².

Ce portail web présente une vision d'ensemble de la biodiversité en Outre-mer à travers des indicateurs précis de la richesse mais aussi des menaces du vivant à l'échelle des territoires. En effet, si près de 18 000 espèces sont endémiques des Outre-mer, 20% des espèces ultramarines sont considérées comme éteintes ou menacées.

¹ <https://ofb.gouv.fr/actualites/appel-manifestations-dinteret-amelioration-de-la-surveillance-nationale-terrestre-des>

² <https://biodiversite-outre-mer.fr/>

Ainsi, même si des menaces communes pèsent sur tous les territoires d’Outre-mer, comme la présence d’espèces envahissantes, chacun se différencie par des écosystèmes et un contexte bien spécifique (par exemple, 99% du territoire guyanais est occupé par la forêt, contre 16% à Mayotte).

Objectifs

Les territoires français d’Outre-mer représentent une diversité extrêmement riche d’habitats et d’espèces animales et végétales : 80 % de la biodiversité française. En 2022, il s’agira donc de monter, sur le volet ultramarin, un financement pour la R&D « surveillance » similaire pour à celui mobilisé sur le volet métropolitain.

La **collaboration avec les acteurs locaux** est indispensable au montage de ce projet : pour **inventorier et documenter précisément les dispositifs de suivi de la biodiversité** terrestre, mais aussi pour **détecter des manques ou des compléments nécessaires** dans le suivi de certaines espèces ou certains habitats, qui seront donc visés par l’AMI, afin de sélectionner des projets pertinents localement pour élargir la surveillance de la biodiversité dans les Outre-mer.

Périmètre d’action

L’AMI sera destiné à toute entité publique ou privée (ou un ensemble de partenaires réunis en consortium) intéressée pour proposer un projet visant à améliorer la surveillance terrestre ultramarine d’espèces et/ou d’habitats. **Les projets impliquant des partenaires et acteurs locaux sont encouragés.** Les priorités de surveillance seront à définir dans le cadre de l’AMI.

Les projets devront concerner **un ou plusieurs des cinq départements et régions d’Outre-mer (DROM) : la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte et La Réunion.**

Les projets devront apporter de nouveaux éléments méthodologiques et opérationnels permettant d’améliorer la surveillance des espèces et/ou des habitats visés, de façon adaptée par rapport à l’état de l’art : élaborer des protocoles, définir une stratégie d’échantillonnage, développer et éprouver des indicateurs, proposer une organisation du réseau d’acteurs, planifier la gestion des données, etc.

Les financements des projets retenus ne pourront excéder une durée maximale de 3 ans, mais les projets ont vocation à **s’inscrire sur le long terme.**

Enveloppe budgétaire et contractualisation

À titre indicatif, l’enveloppe globale consacrée au présent AMI est de 700 000 euros TTC.

Le montant du cofinancement accordé par l’OFB à chaque projet retenu sera au maximum de 90 % du coût total du projet. La décision de cofinancement des projets retenus prendra la forme d’un contrat de marché de recherche et développement, en application de l’article L. 2512-5 du Code de la commande publique.

Calendrier

Les candidatures pour l’AMI seront ouvertes du 15 mars au 15 mai 2022, avec un début de projets à prévoir fin 2022.

Contact

Manon GHISLAIN, Chargée de mission Surveillance de la biodiversité Outre-mer

manon.ghislain@mnhn.fr